



Votre Agence :

SISTERON
2 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
04200 SISTERON

Votre Conseillère :

CAROLINE FLANGAKIS
caroline.flangakis@bpaura.banquepopulaire.fr
Tél : 04 92 61 64 43

M FAVRE JULIEN
15 CHEMIN DE SARRABOSC
04200 SISTERON

Votre relevé de compte n°12 au 23/01/2026

VOTRE COMPTE n°31170185196 A ETE CLOTURE LE 23/01/2026

DETAIL DES OPERATIONS DE VOTRE COMPTE CHEQUES N° 31170185196

M FAVRE JULIEN

IBAN : FR76 1680 7001 4231 1701 8519 689

BIC : CCBPFRPPGRE

DATE COMPTA		LIBELLE / REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	MONTANT
SOLDE DEBITEUR AU 31/12/2025						- 50,00 €
12/01	☞	FORFAIT AGIOS 4 EME TRIMESTRE 2025 MINIMUM FORFAITAIRE (HORS TEG)	0114219	12/01	31/12	- 9,00 €
13/01	☞	FRAIS DE TENUE DE COMPTE XCOPZ108 2026011200172497000001	0172497	12/01	12/01	- 2,55 €
13/01		REMBT PARTS SOC	LV20002	13/01	31/12	160,00 €
14/01	☞	ANN COTISATION CARTE COTISATION CARTE XCGFC059 2025053100052403000001	0052403	13/01	31/05	6,43 €
14/01	☞	ANN COTIS SECURIPLUS COTISATION SECURIPLUS XCASD068 2025063000104484000001	0104484	13/01	30/06	13,72 €
14/01	☞	ANN COTISATION CARTE COTISATION CARTE XCGFC063 2025121700398690000001	0398690	13/01	17/12	46,30 €
23/01		VIRT SEPA OCCAS VIR M Julien Favre	3791961	23/01	23/01	- 164,90 €
TOTAL DES MOUVEMENTS DEBITEURS						- 176,45 €
TOTAL DES MOUVEMENTS CREDITEURS						226,45 €
SOLDE CREDITEUR AU 23/01/2026*						0,00 €
RECAPITULATIF DES FRAIS ET SERVICES BANCAIRES						
12/01	☞	FORFAIT AGIOS	0114219	12/01	31/12	- 9,00 €
13/01	☞	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	0172497	12/01	12/01	- 2,55 €
14/01	☞	ANN COTISATION CARTE	0052403	13/01	31/05	6,43 €
14/01	☞	ANN COTIS SECURIPLUS	0104484	13/01	30/06	13,72 €
14/01	☞	ANN COTISATION CARTE	0398690	13/01	17/12	46,30 €

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêt du solde du compte réalisé en fin de journée. Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autorisation de découvert permanent* :

500 Euros, au taux débiteur de 17,900% l'an, calculé sur la base du taux TBBDB de 7,900% + 10,000 points l'an à la date du 13/01/2026. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG)** est de 19,13% l'an en date du 31/12/2025, dans la limite du taux d'usure.

En cas de dépassement du découvert autorisé, des agios au taux débiteur de 20,900% l'an, calculé sur la base du taux TBBDB de 7,900% + 13,000 points l'an à la date du 29/12/2025, appliqués sur le montant du dépassement, seront prélevés sur votre compte, dans la limite du taux de l'usure, ainsi que, le cas échéant, des commissions ou frais bancaires selon les conditions et tarifs des opérations et services bancaires disponibles en agence et sur internet.

*Pour plus de précisions, se référer aux conditions contractuelles

**TAEG indicatif calculé conformément à l'Annexe à l'article R.313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si cette dernière est déterminée

Votre Banque Populaire est à vos côtés et met tout au long de l'année son expertise à votre disposition.

Simple et pratique ! Gérez vos comptes et services bancaires en quelques clics et bénéficiez de toutes les fonctionnalités utiles dans votre espace client en ligne.



www.banquepopulaire.fr



Application mobile
Banque Populaire

TONALITE + 24/24 - 04 73 73 73 93 - Code : 689944

Information à l'attention des clients particuliers : Les coordonnées du service à contacter en cas de réclamation, ainsi que celles du médiateur compétent en cas de litige persistant, sont disponibles sur la brochure tarifaire et sur le site internet de votre établissement.

Garantie de vos dépôts : Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous à la plaquette FGDR disponible sur le site internet de notre établissement ou au formulaire d'information communiqué annuellement ou sur demande, par votre conseiller. Concernant le Livret A, le Livret de Développement Durable et Solidaire et le Livret d'Epargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.